



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, le 9 août 2010, tenue au 901, rue Royale à
Malartic à 20 h 00**

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absent :

M. Martin Ferron, conseiller, district 2

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous en ajoutant le point 1.3.
«Demande au ministre de la Justice du Québec pour désigner M. le maire
André Vezeau à titre de célébrant de mariages ou unions civiles»;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juillet 2010;

**RÉSOLUTION
2010-08-402**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 1.3.- Demande au ministre de la Justice du Québec pour désigner M. le maire André Vezeau à titre de célébrant de mariages ou unions civiles;
- 2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**
- 2.1.- Adoption des états financiers et réaménagements budgétaires au 30 juin 2010;
- 2.2.- Adoption du règlement numéro 744 concernant un programme d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec;
- 2.3.- Place des argousiers;
- 3.0. - URBANISME**
- 3.1.- Adoption du règlement numéro 743 modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'agrandir la zone RM-1 et d'ajouter des usages dans la zone RC-2;
- 3.2.- Avis de motion concernant un règlement sur l'identification des numéros civiques;
- 3.3.- Avis de motion concernant un règlement modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'agrandir la zone P-4;
- 4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 5.0.- LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- Adoption du règlement numéro 745 concernant la tarification du Camping régional de Malartic 2011;
- 5.2.- Délégation au Comité de liaison avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois;
- 6.0.- TRAVAUX PUBLICS**
- 7.0.- SERVICE TECHNIQUE**
- 7.1.- Adoption du protocole d'entente entre le ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Malartic concernant le projet développement d'un parc industriel;
- 7.2.- Demande d'accès à l'emprise : travaux de réaménagement CN;
- 7.3.- Programmation Taxe d'assise : bilan des travaux;
- 7.4.- Demande à la municipalité de Rivière-Héva : non-objection aménagement nouveau puits PP-7;
- 8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**
- 9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**
- 9.1.- Dépôt du compte rendu de la réunion du 8 juillet : Commission des loisirs;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

9.2.- Appui au projet de salle de conditionnement : École secondaire le Tremplin;

10.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

11.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

12.0.- **CORRESPONDANCE**

12.1.- Lettre de madame Marie-Claude Massé;

12.2.- Lettre du CSSSVD : manque de médecins Hôpital de Malartic;

12.3.- Lettre de la municipalité de Rivière-Héva : entente loisirs;

12.4.- Lettre de monsieur André Brousseau : 786, avenue Chartier;

13.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

14.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

**RÉSOLUTION
2010-08-403**

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juillet 2010**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juillet 2010 tel que rédigé;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-08-404**

1.3.- **Demande au ministre de la Justice du Québec pour désigner M. le maire André Vezeau à titre de célébrant de mariages ou unions civiles**

CONSIDÉRANT QUE M. le maire André Vezeau a eu une demande pour célébrer un mariage civil;

CONSIDÉRANT QUE pour agir à titre de célébrant, M. le maire doit être désigné par le ministre de la Justice;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER à Madame Kathleen Weil, ministre de la Justice du Québec, de désigner M. le maire André Vezeau à titre de célébrant pour les mariages ou unions civiles;

Adoptée.

2.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**



RÉSOLUTION
No de résolution
2010-08-405

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

2.1.- Adoption des états financiers et réaménagements budgétaires au 30 juin 2010

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER les états financiers et réaménagements budgétaires au 30 juin 2010;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-08-406

2.2.- Adoption du règlement numéro 744 concernant un programme d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement numéro 744 concernant un programme d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-08-407

2.3.- Place des argousiers

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic cautionne l'organisme Place des Argousiers pour un montant de 820 000 \$, et ce, pour une période maximum de vingt ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a également un contrat de prêt de 335 000 \$ à l'organisme Place des Argousiers;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales, qu'une municipalité peut accorder une aide pour des initiatives pour améliorer le bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE la Place des Argousiers a des difficultés financières actuellement;

CONSIDÉRANT QUE la résidence pour personnes âgées Place des Argousiers répond au bien-être de la population et que la Ville de Malartic doit lui apporter son aide;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EXIGER QUE l'organisme Place des Argousiers paie ses taxes et intérêts au 31 décembre 2008;

D'OCTROYER une aide financière à Place des Argousiers au montant équivalent aux taxes foncières 2008;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

DE CONVOQUER une rencontre avec le CA pour connaître leur plan de redressement financier;

Adoptée.

3.0.- URBANISME

3.1.- Adoption du règlement numéro 743 modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'agrandir la zone RM-1 et d'ajouter des usages dans la zone RC-2

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement numéro 743 modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'agrandir la zone RM-1 et d'ajouter des usages dans la zone RC-2 tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville;

Adoptée.

3.2.- Avis de motion concernant un règlement sur l'identification des numéros civiques

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement sur l'identification des numéros civiques.

3.3.- Avis de motion concernant un règlement modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'agrandir la zone P-4

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jean Turgeon qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'agrandir la zone P-4.

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

5.1.- Adoption du règlement numéro 745 concernant la tarification du Camping régional de Malartic 2011

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement numéro 745 concernant la tarification du Camping régional de Malartic 2011 tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville;

Adoptée.

RÉSOLUTION

5.2.- Délégation au Comité de liaison avec la Commission scolaire de l'Or-

RÉSOLUTION
2010-08-408

RÉSOLUTION
2010-08-409



2010-08-410
No de Résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

et-des-Bois

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur Christian Legault du Quartier des divertissements au Comité de liaison avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois à titre de personne ressource;

Adoptée.

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

7.1.- Adoption du protocole d'entente entre le ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Malartic concernant le projet développement d'un parc industriel

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Malartic concernant l'octroi d'une aide financière concernant le projet développement d'un parc industriel;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ladite entente;

Adoptée.

7.2.- Demande d'accès à l'emprise : travaux de réaménagement CN

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Lucie Roger, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Malartic tous les documents pertinents pour la demande d'accès à l'emprise du CN pour les travaux de réaménagement de la rue Royale;

Adoptée.

7.3.- Programmation Taxe d'assise : bilan des travaux

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le bilan de la programmation de travaux 2010-2013 dans le cadre du programme Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) tel que présenté;

RÉSOLUTION
2010-08-411

RÉSOLUTION
2010-08-412

RÉSOLUTION
2010-08-413



No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
2010-08-414**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Adoptée.

7.4.- **Demande à la municipalité de Rivière-Héva : non-objection
aménagement nouveau puits PP-7**

CONSIDÉRANT QUE le 21 mai 2009, la Ville de Malartic a averti la municipalité de Rivière-Héva qu'elle effectuait des recherches en eau potable souterraine dans les limites de leur localité;

CONSIDÉRANT QUE le 23 juin 2009, la Ville de Malartic demandait à la municipalité de Rivière-Héva d'émettre une lettre dans laquelle elle ne s'objecterait pas à l'aménagement du puits par la Ville de Malartic sur une partie de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le 27 juillet 2009, la Ville de Malartic a transmis à la municipalité de Rivière-Héva, la localisation du futur puits de la Ville de Malartic, et ce, tel que demandé dans une lettre du 20 juillet 2009 de la municipalité de Rivière-Héva;

CONSIDÉRANT QUE le 14 juillet 2010, la Ville de Malartic a demandé à la municipalité de Rivière-Héva d'émettre une lettre dans laquelle elle ne s'objecterait pas à l'aménagement du puits PP-7 par la Ville de Malartic sur une partie de leur territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q. c. 47.1,

«Toute municipalité locale peut, à l'extérieur de son territoire, exercer sa compétence en matière d'alimentation en eau et d'égout afin de desservir son territoire.»

CONSIDÉRANT QU'afin d'obtenir le certificat d'autorisation pour l'aménagement du puits PP-7, la Ville de Malartic doit obtenir de la municipalité de Rivière-Héva, une lettre confirmant qu'elle ne s'objecte pas à l'aménagement du puits PP-7 par la Ville de Malartic sur une partie de leur territoire;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER à la municipalité de Rivière-Héva une lettre confirmant qu'elle ne s'objecte pas à l'aménagement du puits PP-7 par la Ville de Malartic sur une partie de leur territoire, et ce, pour l'obtention du certificat d'autorisation;

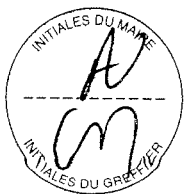
Adoptée.

8.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

9.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

9.1.- **Dépôt du compte rendu de la réunion du 8 juillet : Commission des loisirs**

Dépôt à titre d'information.



RÉSOLUTION
No de résolution
2010-08-415

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

9.2.- Appui au projet de salle de conditionnement : École secondaire le Tremplin

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la Polyvalente le Tremplin dans leurs démarches afin de réaliser une salle de conditionnement physique dans cet école;

Adoptée.

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.0. CORRESPONDANCE

12.1.- Lettre de madame Marie-Claude Massé

La correspondance a été déposée et une réponse sera transmise à madame Marie-Claude Massé.

12.2.- Lettre du CSSSVD : manque de médecins Hôpital de Malartic

La correspondance a été déposée à titre d'information.

12.3.- Lettre de la municipalité de Rivière-Héva : entente loisirs

La correspondance a été déposée et une réponse sera transmise à la municipalité de Rivière-Héva.

12.4.- Lettre de monsieur André Brousseau : 786, avenue Chartier

La correspondance a été déposée et une réponse sera transmise à monsieur André Brousseau.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h10

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

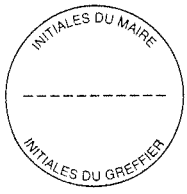
DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIÈRE

RÉSOLUTION
2010-08-416



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

